



Document édité par le SNSPP/PATS-CFTC 37

## !!! Numéro Spécial / Hors série 2009 !!!

### *Quand les élus parlent de nous ...*



#### **Rapport « Ginesta », Auditions de la MEC, nos élus se lâchent ... Les sapeurs-pompiers professionnels se fâchent !!!**

Nous nous étions, presque, habitués au rapport annuel du Député Ginesta sur la Sécurité Civile, rapporteur de ce sujet dans le cadre de la loi de finance.

2009 aura pourtant été un grand cru dans les propos tenus sur notre profession.

Celui commença par comparer les 5,5 milliards d'€ que coûte la Sécurité Civile en France (incluant la part des SDIS : 4,2 milliards d'€) aux milliards dépensés par les autres ministères (2,8 pour la Culture ; 3,5 pour l'Agriculture...) mais il oubliera de mentionner celui de la Défense (plus de 40 milliards d'€...), alors, en effet, dans ce cas nous pourrions nous interroger sur l'intérêt de payer si cher lorsque nous ne sommes pas en guerre ...

« C'est au cas où ... ! » nous répond-on, ça tombe bien, il en est de même pour la Sécurité Civile, et surtout les sapeurs-pompiers professionnels, par ailleurs en ce qui nous concerne, nous démontrons heure après heure, jours et nuits, toute l'année, notre utilité ! Nous ne pouvons pas retranscrire l'intégralité du rapport ici, mais avant de vous inviter à le retrouver sur notre site SNSPP 37 (voir ci-dessous),

#### Nous vous avons sélectionné les meilleurs morceaux :

- « ...le rattrapage effectué lors du transfert des services d'incendie et de secours des communes au département est terminé depuis plusieurs années alors que les dépenses continuent à augmenter fortement. Votre Rapporteur spécial estime que de telles augmentations rendent l'effort contributif de nos concitoyens difficilement supportable. **Ces dépenses font défaut dans d'autres secteurs tout aussi prioritaires de l'action locale.** Il faut maintenant faire une pause dans les dépenses, en engageant un mouvement de regroupement des casernes et en cessant les recrutements.
- « on note une généralisation de l'équipement en véhicules de secours dotés de grande échelle, **même dans les départements où n'existent pas d'immeubles de grande hauteur (IGH)...** »

- « Votre Rapporteur spécial rappelle que la conséquence du décret de 2001 est que, sur la base de gardes de 24 heures, les SPP effectuent entre 90 et 100 jours de garde par an. **Cela leur permet d'être hors de leur lieu de travail 270 jours par an...** Or il n'est pas possible d'effectuer son travail de façon optimale quand on l'exerce un si petit nombre de jours. »
- « Or entre 23 heures et 6 heures du matin, il y a très peu d'interventions, et qu'il serait donc possible d'alléger les casernes à ce moment-là. Les organisations syndicales de sapeurs-pompiers sont très attachées aux gardes de 24 heures, **mais la logique voudrait donc que les gardes évoluent vers des durées moins longues de 12, 10, voire 8 heures.** »
- « Votre Rapporteur spécial note également qu'**un très grand nombre de sapeurs-pompiers professionnels utilisent leurs jours de repos pour effectuer des vacances en tant que sapeurs-pompiers volontaires.** »
- « les appels reçus par les sapeurs-pompiers (18) qui nécessitent l'envoi d'une ambulance sont trop souvent traités par les sapeurs-pompiers eux-mêmes. »
- « les pompiers sont censés s'entendre avec le SAMU. Mais, la plupart du temps, ils se déplacent d'office alors qu'il y a des ambulances en astreinte dans les hôpitaux de vingt heures à huit heures du matin, payées 300 euros la nuit par l'assurance maladie ! »
- « Votre Rapporteur spécial s'interroge fortement sur le fait que ce soient les services d'incendie et de secours qui fournissent ce type de service, et non les ambulanciers. **Il serait utile de comparer le coût de cette prestation de transports de victimes, fournie par les services d'incendie et de secours ou par les ambulanciers, publics et privés.** »
- M. Charles de Courson : « À Reims, le centre le plus actif de mon département, les pompiers sortent une nuit sur deux – souvent une sur trois ailleurs – et, sur la totalité d'une année, le temps opérationnel journalier moyen est, entre la sonnerie et la rentrée à la caserne, de deux heures dix-sept ! Les pompiers dorment une nuit complète sur deux, voire deux sur trois et, sinon, **ils travaillent deux heures dix-sept dans la nuit !** »
- M. Charles de Courson : « **Je suis également favorable à ce que les sapeurs-pompiers professionnels aient des contrats de volontaire** : cela nous permet de faire des économies, en ce qui concerne la formation, par exemple. »

Oui, voilà, la vision d'un élu du peuple de ses sapeurs-pompiers professionnels et des sdis en général, et, c'est cette parole qui va passer auprès de toute la classe politique, celle qui nous gère ... A nous désormais, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale nationale, de prendre notre bâton de pèlerin pour aller prêcher la bonne parole, argumenter pour justifier et expliquer notre profession, populaire mais méconnue, même de nos élus.

### **Nous devons couper la tête aux préjugés et autres idées toutes faites !**

Pour cela, **nous avons eu l'occasion de le faire auprès de la MEC** (Mission d'Évaluation et de Contrôle de l'Assemblée Nationale sur le sujet de la sécurité civile) le 28 mai 2009.

Bien entendu, nous n'étions pas les premiers à être auditionnés, avant nous étaient passés, divers présidents de CASDIS, Directeurs de SDIS, Présidents de Conseils Généraux, Maires, Présidents de la CNIS et de l'ADF ... Vous pourrez d'ailleurs retrouver sur notre site :

[http://www.snspp37.org/pages/Special\\_Rapport\\_GINESTA\\_et\\_MEC\\_2009-1434991.html](http://www.snspp37.org/pages/Special_Rapport_GINESTA_et_MEC_2009-1434991.html) , une page spéciale dédiée à l'ensemble de ce dossier et lire les échanges des différents élus et autres représentants.

Le SNSPP-PATS a donc été entendu le jeudi 28 mai dernier par cette commission présidée par le Député Georges TRON.

La MEC est prévue par Loi organique n°2001-692 du 1/08/2001 relative aux Lois de finance, article 57 à 60.

Messieurs les Députés GINESTA et MARIANI y étaient en leur qualité de rapporteurs avec des collaborateurs.

Monsieur le Président DEROSIER, également rapporteur, et les représentants de la Cour des comptes étaient excusés.

En fait, pour raccourcir un peu la vraie question est :

- « Comment ne plus augmenter les coûts des SDIS ou comment en diminuer les budgets. »

### **Vos représentants SNSPP-PATS ont pu mettre l'accent sur les points suivants :**

- **la Loi de 96 sur la départementalisation des SDIS** n'a été réellement appliquée qu'à partir de 2000. Nous sommes en 2009 et commençons juste à en mesurer l'impact,

- **Beaucoup de retard** a été pris dans son application et, entre temps, sont venus les textes sur le temps de travail et les 35 h, le régime indemnitaire non appliqué aux sapeurs-pompiers, la mise à niveau des moyens, des casernements, les nouvelles normalisations sur les engins (sans compter sur le lobby du milieu industriel), etc,

- Il nous a paru bon de rappeler que **les sapeurs-pompiers professionnels sont aussi des citoyens contribuables et responsables.**

### **De plus le SNSPP-PATS a :**

- émis un avis **favorable à la fiscalisation des SDIS** au même titre que la Taxe des Ordures Ménagères,

- rappelé notre **attachement à la gratuité des secours** pour tendre à l'égalité du citoyen au regard du bénéfice des secours en tout point du territoire,

- insisté sur la **nécessaire formation et obligations du maintien des acquis** de chacun car, seuls, les sapeurs-pompiers sont des agents de catégorie « C » ayant des vies humaines entre leurs mains et évoluant réellement dans un métier dangereux,

- indiqué que **les sapeurs-pompiers professionnels ne sont pas les gestionnaires** et que ce n'est pas eux qui votent les budgets. Pour preuve, l'absence de dialogue social et les instances paritaires qui sont plus des chambres d'enregistrement que des lieux d'échange,

- renouvelé que le **terme de rentabilité n'est pas compatible avec le service public** et encore moins avec les secours.

**En conclusion**, pour le SNSPP-PATS/CFTC, nous étions six organisations professionnelles à faire un constat sensiblement identique sur les aspects de budget, de formation, de nécessité, de mieux mutualiser (EPIDIS), de voir comment nous pouvons trouver des recettes auprès des vrais bénéficiaires du secours (compagnie d'assurance, services préventions, installations techniques de formation, etc).

**Nous remarquons que tous se penchent sur les coûts** mais qui peut dire ce que nous rapportons en vies sauvées et en énormes économies faites en réduisant les effets des incendies, accidents, catastrophes, etc.

**Soulignons également** que les sapeurs-pompiers 24h/24, 365 x 365 pour 40 à 80 €/habitant en moyenne sur l'ensemble du territoire national, ce n'est pas trop cher ! Le rapport qualité/coût est indiscutable !

**Nous avons remis une contribution** répondant au questionnaire écrit qui nous avait préalablement été remis avant de conclure par :  
« Gardons-nous bien de conserver le terme sapeur-pompier et de ne pas le remplacer par fonctionnaire de sécurité civile au sens le plus péjoratif du terme fonctionnaire ! »

C'est pour cette raison que les organisations syndicales des SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) de France se sont réunies à Paris à l'issue de cette audition, le jeudi 28 mai 2009.

**Devant l'indifférence et le mépris** qui n'ont que trop duré, elles considèrent que jouer la montre avant la période estivale est indigne d'un ministère gratifiant la démocratie à tout va comme modèle de société. Que notre ministre de tutelle s'en remette exclusivement à des associations, (FNSPF et ANDSIS) qui n'ont aucune reconnaissance statutaire, c'est son choix. En revanche, mépriser la représentativité issue des urnes et des accords de Bercy, est inadmissible de la part ce ministère.

Au moment où **certains détracteurs cherchent à brader le service public de secours et d'Incendie**, au soi-disant prétexte de dérives budgétaires, alors que l'on oublie d'étudier combien les sapeurs-pompiers préservent et font économiser par leurs missions, les agents des SDIS pourraient être sacrifiés comme du bétail soit à l'état, soit au conseil général !

**Les organisations syndicales représentatives attendent un positionnement ferme et définitif** du ministre de l'intérieur sur ce point et les autres dossiers d'actualité : fin de carrière, temps de travail et filière...

**La Direction de la sécurité civile tente de rattraper la situation** en proposant une réunion le 10 juin 2009 pour préparer une éventuelle rencontre avec le ministre.

Les organisations syndicales ont décidé de se rendre à cette réunion afin de ne pas bloquer le processus d'une **possible ouverture de négociation**.

Néanmoins, elles ont, dans le même temps, décidé de faire du **9 juin une journée d'action, de mobilisation et de manifestation en déposant des motions dans toutes les préfectures** afin que le Ministre soit clairement informé des revendications et des préoccupations des agents des SDIS.

**Nous vous informerons de la suite des évènements  
pour la journée du 9 juin !!!**